



Amiante SS4 / Sensibilisation du personnel des déchetterie à la prévention du risque amiante sous-section 4

Personnel de déchetterie

Durée : 3,5 heures (0,5 jour)

PROGRAMME DE LA FORMATION N° 3014-AJSPDE

Objectif de la formation :

Cette journée de sensibilisation est complémentaire aux formations conforme à l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle a pour but de sensibiliser le personnel de déchetterie à la prévention du risque lié à l'exposition à l'amiante dans le cadre de leur activité professionnelle

Public concerné :

Personnel de déchetterie

Prérequis :

- Maîtrise orale et écrite du français.
- Être âgé de plus de 18 ans

Modalités d'accès à la formation :

- Présentiel
- Effectif : 3 personnes minimum / 8 personnes maximum

Accessible aux personnes en situation de handicap

Objectifs pédagogiques :

- Identifier (dans la mesure du possible) les matériaux et produits contenant de l'amiante ou susceptibles d'en contenir
- Appliquer les mesures de prévention spécifiques aux situations d'urgence
- Suivre la procédure en cas d'exposition accidentelle

Moyens et supports pédagogiques

- Supports visuels sur écran pour les parties théoriques

Démarche et modalités pédagogiques :

- Apports théoriques et études de situations de travail en salle de formation (vidéoprojection, diaporama)
- Échanges avec les participants, retour d'expériences

Programme de la formation :

Introduction : les enjeux de l'amiante (santé publique et risque professionnel)

- Qu'est-ce que l'amiante ?
- Les effets de l'amiante sur la santé

La réglementation :

- Décret du 4 mai 2012 (Code du Travail, protection des travailleurs – présentation succincte)
- Les arrêtés d'application attenants

La prévention du risque

- Les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante
- Les moyens de protections collectives (art. R 4412-109) : méthodes de réduction d'émission de fibre (conseil pour un particulier)
- En cas de situation anormale (Découverte d'un déchet amiante ...)
- L'alerte en cas de situation anormale liée à amiante (voir art. L4131-1)
- Intervention de personnel formé (arrêté du 8 avril 2013 et 7 mars 2013)

PROXIA FORMATION

PROXIA FORMATION – 131 rue de Charpenay 69210 LENTILLY – 04 82 41 22 20
contact@proxiaformation.fr – <https://www.proxiaformation.fr/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 6914214 69 auprès du préfet de région Rhône
SIRET : 811 938 232 00022 – Code APE 85.59A



**Amiante SS4 / Sensibilisation du personnel des déchetterie à la prévention du risque
amiante sous-section 4**

Personnel de déchetterie

Durée : 3,5 heures (0,5 jour)

PROGRAMME DE LA FORMATION N° 3014-AJSPDE

- Conduite à tenir : rappel de la procédure interne
Questions / réponses

Lieu de la formation

131 rue de Charpenay - 69210 LENTILLY

Modalités d'évaluation et de suivi :

Modalités de suivi : feuille d'émargement

Documents délivrés après la formation

Attestation de compétence

Certificat de réalisation

Formateurs :

Expert en maîtrise du risque amiante